
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 10 JUIN 1864.

GRANDE NATURALISATION.

PROJETS DE LOI PRÉSENTÉS PAR LA COMMISSION.

I.

Demande du sieur Hubert-Joseph JANSSEN.

LÉOPOLD, *Roi des Belges,*

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Hubert-Joseph Janssen, lieutenant au 2^{me} régiment de ligne, né à Maestricht, le 25 août 1830, tendante à obtenir la grande naturalisation;

Vu l'article 2 de la loi du 30 décembre 1855;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la loi du 27 septembre 1835 ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Hubert-Joseph Janssen.

Le Secrétaire,

A. DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.

II.

Demande du sieur Pierre WEISS.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A TOUS PRÉSENTS ET A VENIR, SALUT.

Vu la demande du sieur Pierre Weiss, garde-pompier à Liège, né à Turnhout, le 10 mai 1854, tendante à obtenir la grande naturalisation;

Vu le § 3 de l'article 2 de la loi du 27 septembre 1838;

Attendu que les formalités prescrites par les articles 7 et 8 de la même loi ont été observées;

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La grande naturalisation est accordée au sieur Pierre Weiss.

Le Secrétaire,

A. DE PAUL.

Le Président,

H. DE BROUCKERE.